

# Précisions sur l'accréditation

par Paul-Émile GINGRAS \*

LA PUBLICATION de notre document sur l'accréditation<sup>1</sup>, l'été dernier, a suscité des commentaires et des questions. On s'est interrogé sur la notion de l'accréditation, sur le projet du Bureau pédagogique du CADRE, sur le lieu, les effets, l'opportunité d'une telle opération.

Les associations regroupées au CADRE (AIES, ACQ et Fédération des CEGEP) ont introduit l'étude de l'auto-évaluation des institutions dans leur plan de travail de l'année courante. Invité à discuter avec divers groupes du projet d'auto-évaluation, il a fallu expliciter la nature et le rôle de l'accréditation, prendre le temps de sensibiliser les institutions au système, à son esprit, à ses procédures.

Ces expériences incitaient à des précisions sur le vocabulaire, le système de l'accréditation et son mérite.

---

\* L'auteur est directeur du Bureau pédagogique du CADRE.

1. *Vers l'excellence par l'accréditation*, document P.D. 601, publié dans la collection « Pédagogie et direction d'études », Montréal, CADRE, juillet 1970, 88 p.

## Le vocabulaire

Reconnaître, évaluer, accréditer, approuver, agréer, recommander: nous sommes dans l'analogie. L'emploi d'un terme pour l'autre engendre la confusion, prête à la mésinterprétation. Les mots ont le sens que veut leur réserver le puriste, celui que l'usage leur a donné en France et au Québec, celui de la traduction des termes anglais qui, eux, ont déjà un emploi défini, différent souvent du nôtre. Pour nous entendre, il n'est donc pas superflu de définir « notre » vocabulaire. On en pourra discuter le bien-fondé et l'usage, mais on saura du moins de quoi il retourne.

*L'accréditation* est la reconnaissance officielle de la qualité d'une institution, de la valeur de son organisation, de ses ressources et de son rendement, compte tenu de ses objectifs propres. Par extension, l'accréditation signifiera encore le processus suivant lequel les institutions peuvent obtenir cette reconnaissance ou même le type de reconnaissance obtenue par une institution.

*Accréditer* une institution, c'est donc la désigner, la reconnaître officiellement, lorsqu'elle répond à des normes de qualité ou à des critères d'excellence,

lorsqu'elle a fait la preuve de sa valeur selon les procédés d'une agence compétente.

Une *agence d'accréditation* est un organisme, public ou privé, qui établit les critères et procédures qui permettent de juger de la valeur d'une institution, qui détermine à quel point une institution répond à ces critères, qui déclare officiellement son jugement, en publiant, par exemple, une liste des institutions accréditées. Cet organisme peut être public: une agence gouvernementale, un service ministériel. Il peut être privé: le bureau d'une association d'institutions, d'une association professionnelle. Il peut encore être mixte, par interaction coopérative du public et du privé, le service gouvernemental acceptant les critères de l'agence privée ou l'agence privée vérifiant si les objectifs et les programmes du ministère sont poursuivis et appliqués efficacement. Aux États-Unis, patrie de l'accréditation, les types d'agence sont diversifiés: associations régionales d'institutions; commissions d'associations professionnelles, commissions mixtes — institutions, professionnels, gouvernement. À l'origine, l'agence était *compétente* par la bonne foi des institutions associées ou par l'éthique des professionnels; aujourd'hui, la compétence exige la reconnaissance de l'agence par la Commission nationale de l'accréditation.

Évaluer, c'est estimer la valeur, le nombre, l'importance. L'*évaluation* est le résultat d'une expertise ou le processus lui-même d'estimation qui assurera un jugement de valeur. L'*évaluation institutionnelle* est donc l'étude et l'analyse des forces et faiblesses d'une institution, en vue d'une décision d'accréditation. Les *critères d'évaluation* seront alors les facteurs ou éléments retenus pour l'analyse, les standards atteints, les normes observées, le projet éducatif de l'institution. L'*auto-évaluation* est l'analyse, par le personnel même d'une institution, de sa situation, de ses ressources, de son efficacité, de son développement, face à ses objectifs spécifiques. Dans le processus de l'accréditation, l'auto-évaluation est l'étape durant laquelle le conseil de l'institution, ses administrateurs et son personnel définissent les objectifs de l'institution, estiment la valeur de son programme, de ses ressources humaines et physiques, de son administration et de son plan d'avenir.

La *reconnaissance* (dans le système de l'accréditation) est l'admission de la vérité, de la réalité, par un organisme compétent, de la qualité d'une institution, de ses hauts standards, de la valeur des normes qu'elle observe. C'est une déclaration officielle, publique, de

la légitimité d'une institution. Au Québec, le gouvernement accorde aux écoles privées un permis d'enseigner; il autorise une commission scolaire à ouvrir des écoles; il approuve la création d'un CEGEP; il reconnaît, après une étude rapide de la demande et de sa justification, une institution privée « d'intérêt public » ou « pour fins de subventions ». Ces actes et celui de la reconnaissance, dans l'accréditation, diffèrent donc de nature et de rôle.

On a rapproché encore la reconnaissance du « droit de recommandation » qu'accordaient jadis les universités à certaines institutions affiliées. Par ce droit ou statut, l'institution devenait responsable de ses admissions, de son personnel et de l'examen de ses élèves, mais elle demeurait soumise au programme, aux contrôles et vérifications universitaires. L'accréditation pourrait inciter un État ou une université à accorder ce droit de recommandation à une institution, mais l'un n'est pas l'autre. Plus près de l'accréditation fut l'évaluation qu'imposa l'Université Laval à ses collègues affiliés, au moment où elle voulait s'assurer de l'aptitude des collègues à donner l'enseignement d'un nouveau programme de B.A. On a dit encore que l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC ou ANUCC) a joué le rôle d'un organisme d'accréditation par les exigences de ses conditions d'admission et par ses travaux. Entrer dans cette association constituait une reconnaissance officieuse par l'association de la qualité de ce nouveau membre. Mais l'ANUCC et l'AUCC, tout en exerçant une influence définitive sur les standards universitaires canadiens, ont toujours refusé d'être identifiées à une agence d'accréditation.

## Accréditation et auto-évaluation

Accréditation et auto-évaluation se distinguent donc nettement. Dans le système de l'accréditation, l'auto-évaluation est à l'accréditation ce qu'est la partie au tout et ce qu'est le moteur à la machine. En dehors d'un objectif d'accréditation, l'auto-évaluation a la nature et le rôle d'une autocritique méthodique.

Le processus de l'accréditation comprend quatre étapes: 1) les démarches préliminaires; 2) l'auto-évaluation de l'institution; 3) la visite du comité d'experts; 4) l'étude des rapports de l'institution et du comité de visite, y inclus la décision de l'agence d'accréditation.

On imagine facilement, dans ce processus, le sens des démarches préliminaires d'information et de mise

en train, de la visite de l'institution, de l'étude et de la décision de l'agence d'accréditation. Mais il faut insister sur l'auto-évaluation. Historiquement, la notion et l'importance de cette étape ont évolué.

Fin XIX<sup>e</sup> siècle, les universités et collèges américains, face à la diversité et au nombre des institutions, ont eu besoin de définir des conditions d'admission et de distinguer les institutions de qualité des médiocres. L'accréditation a d'abord insisté sur la définition de standards, de normes et de critères qui permettraient d'évaluer, de mesurer une institution. Parce que mesurer la qualité de l'enseignement, mesurer l'esprit, n'est pas facile, les critères furent d'abord quantitatifs: titulaires de doctorats, dimension des départements, collections des bibliothèques, crédits requis pour la certification, pieds carrés par service ou par étudiant, fonds de développement. Les institutions ne tardèrent pas à dénoncer ces critères quantitatifs: ils s'adaptaient mal aux objectifs, à l'âge, aux dimensions, à l'esprit. Progressivement, on abandonna l'idée de référence à des mesures extérieures et on chercha à estimer la vitalité interne, le développement, la poursuite d'objectifs propres, l'utilisation des ressources en fonction des objectifs. On en vint à demander à l'institution de faire, dans cet esprit, la preuve du sérieux de ses objectifs et des moyens pris pour les poursuivre. Du coup, la démarche centrale de l'accréditation devenait l'auto-évaluation et le système de l'accréditation, minimisant l'importance de la reconnaissance officielle, mettait l'accent sur l'encouragement, la stimulation, la qualité de l'enseignement. Tout récemment, la politique de la ré-accréditation périodique a instauré une réflexion continue et permanente, le développement par l'auto-analyse, l'autocritique, l'auto-détermination.

L'auto-évaluation est donc au cœur du système de l'accréditation. La reconnaissance est un aboutissant, une conséquence, une étiquette. Fort importants ces effets, j'en conviens, et particulièrement en Amérique, pour le recrutement, l'admission, la promotion ou le transfert des étudiants, pour l'obtention de subventions publiques et privées d'immobilisations, de fonctionnement ou de recherche. Mais plus importante, aux yeux des commissaires de l'accréditation, les standards d'excellence atteints ou poursuivis, grâce à l'auto-évaluation.

Par l'auto-évaluation, l'institution se pose des questions essentielles: comment l'institution se définit-elle et définit-elle sa tâche et sa responsabilité envers les étudiants? Ces objectifs sont-ils appropriés à l'institution telle qu'elle existe et sont-ils adaptés aux besoins

du milieu? Le travail de l'ensemble est-il guidé par ces objectifs? Les programmes, le régime de vie et d'étude permettent-ils d'atteindre ces objectifs? L'institution a-t-elle le personnel, les ressources physiques requis à cette fin? Le financement est-il suffisant et adapté? Qu'est-ce qui permet de dire que l'institution atteint son but?

Répondre adéquatement à ces questions oblige toute l'institution à la réflexion — étudiants, enseignants, cadres et administrateurs. C'est une réflexion de toute l'institution, et non le projet d'un comité. Les *Evaluative Criteria* de l'école secondaire américaine demandent de considérer quelque neuf cents caractéristiques de l'école. L'opération n'est terminée que lorsque le rapport dit clairement: « Voici, aussi nettement et sincèrement que nous pouvons nous décrire et nous analyser, ce que nous sommes et ce que nous voulons être ».

## L'impact de l'auto-évaluation sur le système scolaire

Le Bureau pédagogique du CADRE cherche actuellement à promouvoir la pratique de l'auto-évaluation, tant dans les institutions publiques que privées. Nous y voyons un excellent moyen de promouvoir la qualité de l'enseignement. Les lignes précédentes ont voulu le laisser entendre. L'expérience américaine nous y encourage. La pratique de l'administration scolaire nous avait déjà convaincu de la nécessité d'une telle opération.

Dissociant accréditation et auto-évaluation, nous invitons les institutions à s'évaluer méthodiquement. La première étape consiste à se donner un instrument, à se forger un outil d'auto-évaluation. Il eût été plus rapide de traduire et d'adapter l'instrument américain: nous avons préféré que l'instrument soit fabriqué par les institutions elles-mêmes. Celles-ci sauront mieux le manier et, déjà, fabriquer un questionnaire fait entrer dans l'auto-évaluation. Un cadre général et des jalons: objectifs, administration générale, structures et services pédagogiques, personnel, étudiants et services aux étudiants, ressources physiques et financement — les institutions élaborent localement des questionnaires appropriés à l'un ou l'autre de ces secteurs. Une première compilation du Bureau pédagogique relancera la réflexion et permettra une mise au point des questionnaires d'ici mai prochain. À l'automne, les institutions auraient un guide et un questionnaire général d'auto-évaluation: 1971-1972 serait l'étape de l'expérimentation.

Une expertise, une inspection, un questionnaire de contrôle permettraient d'estimer la valeur d'une institution. L'examen des élèves fournit des indications sur le produit fini et ses fabricants. L'étude de prévisions budgétaires et d'états financiers est aussi révélatrice. Toutes ces constatations externes n'ont ni la dimension, ni l'engagement de l'auto-évaluation. Le jour où des éducateurs ont décidé de s'autocritiquer n'est pas loin de celui où l'institution se réforme. On n'en peut dire autant des autres systèmes de contrôle. L'auto-évaluation fait appel à la motivation intérieure et, en éducation, plus qu'en toute autre activité humaine, nous ne connaissons pas de meilleure garantie de progrès.

En moins de dix ans, nous avons vécu un changement radical de l'enseignement collégial, dans sa conception, dans son implantation; nous avons regroupé les écoles secondaires et créé l'école polyvalente; de privés, ces enseignements sont devenus publics; les effectifs étudiants et enseignants ont doublé et

triplé. Quoi de plus normal, pour les institutions, de s'arrêter, de vouloir faire le point, de s'auto-évaluer. Nous respectons la recherche fondamentale, la réflexion appliquée à un objet particulier — méthode pédagogique, discipline d'enseignement, formation des maîtres —, la direction ministérielle et ses services. Nous ajoutons notre contribution à l'effort collectif: la promotion de l'auto-évaluation et, par elle, de la qualité de l'enseignement.

En bonne logique, l'auto-évaluation entraîne l'accréditation, la reconnaissance de la valeur. La reconnaissance des uns et l'absence de reconnaissance des autres. La reconnaissance par qui et comment? La reconnaissance entraîne des avantages matériels et des situations privilégiées. La reconnaissance peut faire varier les modes de contrôle et leurs objets. Nous imaginons l'impact. Mais, outre qu'à chaque jour suffit sa peine, pouvons-nous nous priver des avantages incontestables actuels d'une auto-évaluation sérieuse et généreuse? •